Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Point de collecte DEEE
Mode d'emploi

Point de collecte





Fiches pratiques

- La reprise auprès des consommateurs
- Stocker les DEEE (volumes, formats, contenants)
- Le tri en 4 flux
- Créer un point de collecte/consulter la liste en ligne
- Demande d’enlèvement en ligne - mode d’emploi
- La traçabilité
- Consignes et conseils sécurité
- Votre espace personnalisé

Pour toute question,
n’hésitez pas à contacter le
0825 88 68 79

La reprise auprès des consommateurs

Vous êtes un Point de collecte distributeur (magasin, SAV, entrepôt)

Votre entreprise doit **reprendre les appareils déposés par les consommateurs** en magasin **lors de l'achat d'un nouvel appareil neuf équivalent ou** au domicile lors **de la livraison. C'est le principe du «Un pour Un»,** qui s'impose à tous les distributeurs.



Ce logo permet au consommateur de savoir qu'il peut déposer son produit à l'endroit signalé



Exemple d'affiche en magasin

Les appareils usagés sont ensuite stockés à l'arrière du magasin. Soit le magasin est lui-même « **Point de collecte** », soit les DEEE sont d'abord regroupés sur un autre site de votre enseigne, déclaré comme Point de collecte auprès d'Eco-systèmes (base logistique ou un entrepôt de votre enseigne). C'est sur ce site, **enregistré sur le système d'information d'Eco-systèmes**, que le prestataire d'Eco-systèmes viendra enlever les appareils.

Les appareils usagés repris auprès des consommateurs et stockés au niveau du magasin, du dépôt ou de l'entrepôt **doivent obligatoirement** être mis à disposition du prestataire d'Eco-systèmes.



Et ensuite ?
La 2ème vie des DEEE

Les DEEE doivent être triés en 4 flux techniques, destinés à des centres de traitement différents (voir fiche « consignes »).











Tri en 4 flux





Dépollution,
Démantèlement,
Broyage,
Séparation









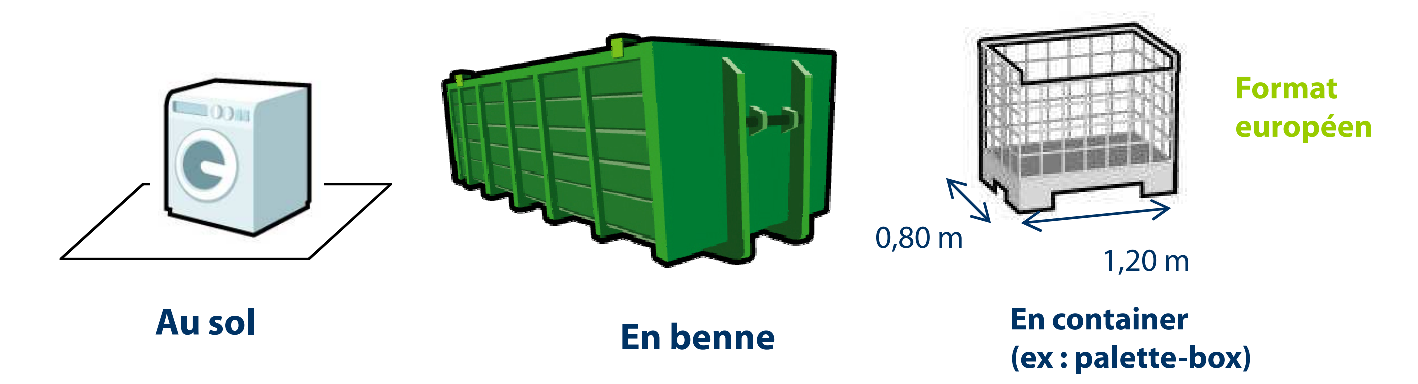
Eco-organisme **agréé par les pouvoirs publics**, Eco-systèmes s'assure que **les DEEE sont effectivement dépollués** et valorisés dans des conditions **conformes à la réglementation. Seuls les prestataires de la filière agréée** respectent effectivement ces critères.



Stocker les DEEE :
Volumes et formats

Stockage au sol , en benne ou en palette-box :

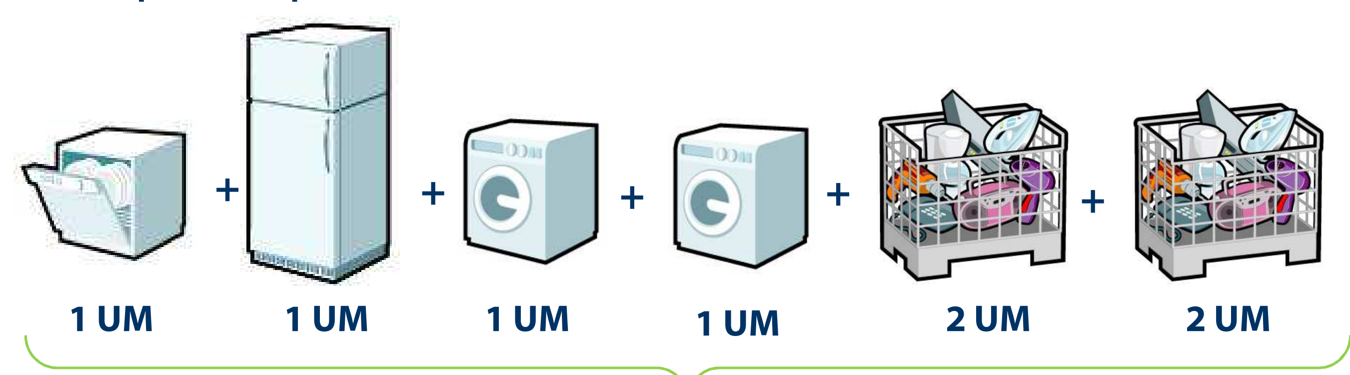
Les flux de **gros électroménager** (GEM froid et hors froid) sont stockés **au sol** (ou en benne pour les très gros volumes) et les flux d'**écrans** et de **petits appareils en mélange** en **palette-box**.



- **1 Unité de Manutention (UM) = 1 gros appareil (réfrigérateur, lave-linge…)**
  = ½ m3 (environ)
  = 50 kg (environ)
- **1 palette box format européen** (1,2X0,8 m) **= 2UM = 150 kg** (environ)
- **1 contenant grande taille avec rehausse = 2m3 = 4 UM = 300 à 350 kg**

Seuil d'enlèvement par Eco-systèmes : 8 UM

Exemple de composition d'un enlèvement mini (8 UM) :



L'enlèvement est gratuit.
Un soutien financier est versé par Eco-systèmes au partenaire .







Trier en 4 flux

Pourquoi trier ?

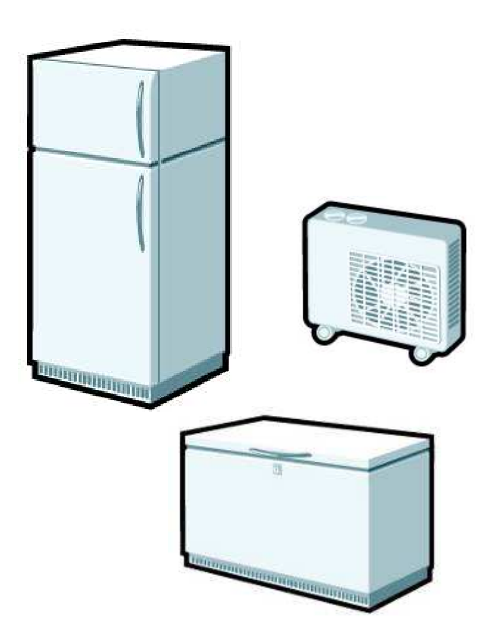
Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sont triés en 4 flux car **chaque flux est dépollué** et traité **de manière spécifique.** Il est donc très important de faire ce tri avec soin. Les emballages doivent être retirés.



Gros électroménager froid

On entend par GEM froid **tout appareil contenant des fluides frigorigènes**.

Dans cette famille, doivent être rangés les appareils listés ci-dessous, y compris des appareils combinés, comme les réfrigérateurs congélateurs.

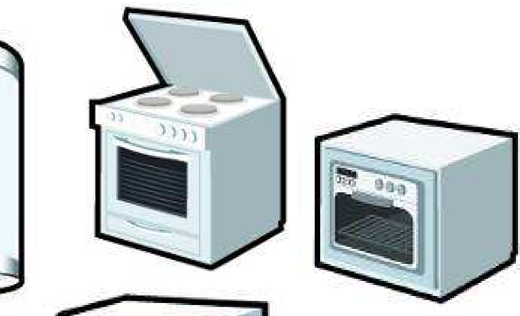


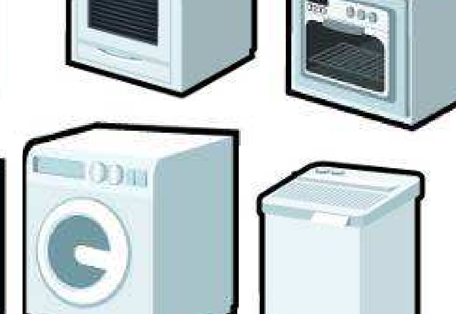
- **Réfrigérateurs**
- **Congélateurs**
- **Climatiseurs**
- **Caves à vins**
- **Autres appareils de froid….**

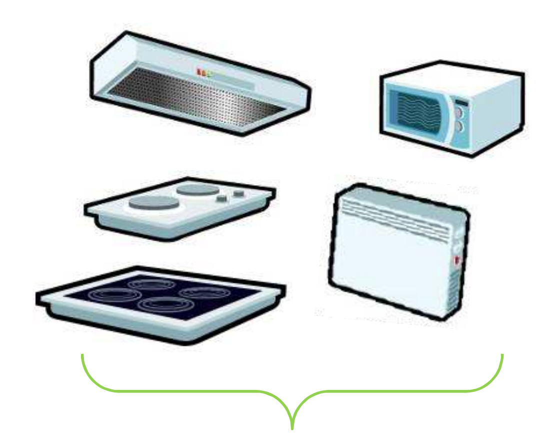
Gros électroménager hors froid

Ce flux regroupe

- **Les machines pour le linge et la vaisselle**
- **Les appareils de cuisson**
- **Les appareils de chauffage**
- **Les appareils de traitement de l'air**
- **Les appareils de fourniture d'eau chaude**





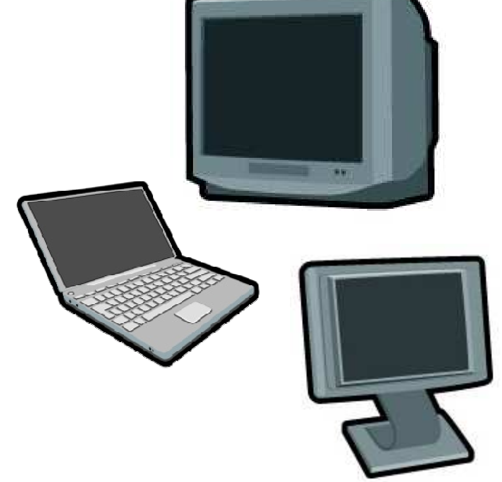


Stockage au sol ou en benne

Ces « petits » appareils sont stockés en palette-box



Ecrans



On entend par « écran » tout appareil contenant un écran à tube cathodique ou un écran plat dont la diagonale est supérieure à 7 pouces, soit 18 cm.

Dans cette catégorie, doivent être rangés les appareils suivants : Téléviseurs, moniteurs d'ordinateurs, minitels, écrans plats (plasma, LCD), téléviseurs à rétroprojection + **ordinateurs portables**

Attention : les autres équipements informatiques (Unités centrales, claviers, imprimantes…) doivent être déposés avec le PAM (Petits Appareils en Mélange)





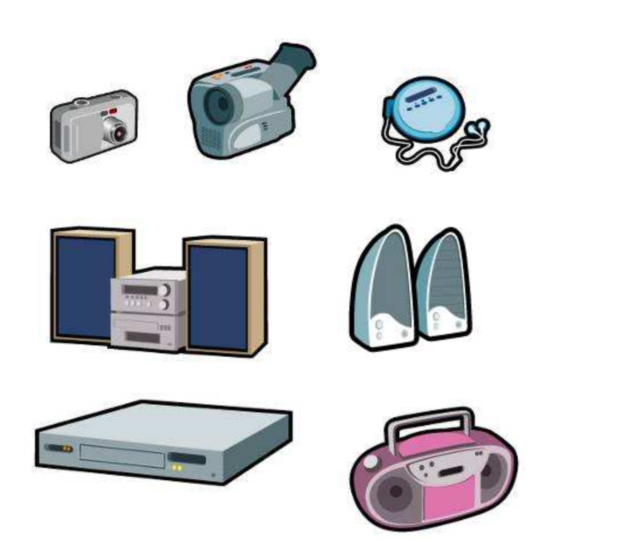
Petits appareils en mélange

Dans ce flux entrent de très nombreux produits: le « petit électroménager » (PEM), les équipements audio-vidéo (hors écrans), informatiques, bureautique, télécom, l'outillage électrique et les jouets.



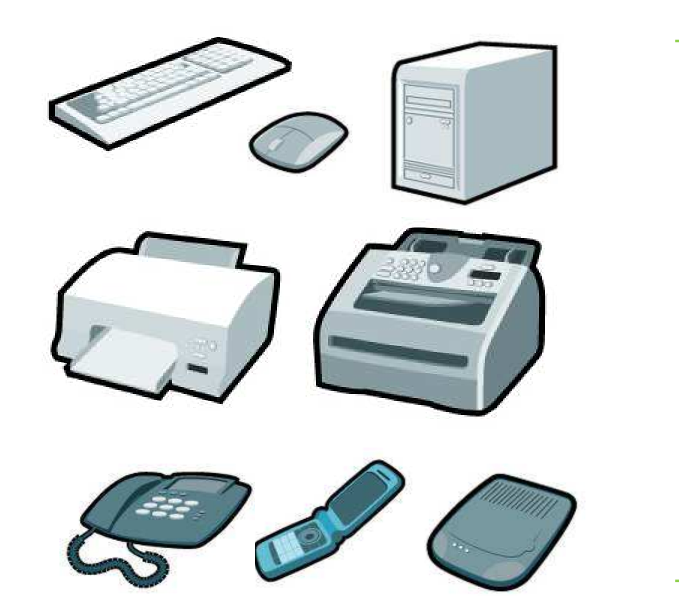
Petit électroménager :

- Aspirateurs et mini-aspirateurs, cireuses, nettoyeurs vapeur
- Fers et machine à repasser, mini-machines à laver portables.
- Bouilloires, cafetières, théières
- Grills, grille-pain, gaufriers, raclettes, friteuses, mini-fours portables
- Robots, mixeurs, couteaux électriques, moulins à café
- Fers à friser, sèche-cheveux, pèse-personne électriques, rasoirs…



Electronique grand public (audio, vidéo, **hors écrans**):

- Chaînes hi-fi, amplificateurs, tuners, enceintes, platines disques
- Magnétoscopes, lecteurs de DVD,
- Baladeurs, caméscopes, appareils photos
- Magnétophones, dictaphones
- Radios, radio-réveils, sound machines
- Instruments de musique, tables de mixage
- Home cinémas, vidéoprojecteurs
- Télécommandes, casques, micros…



Informatique/téléphonie :

• Ordinateurs (unités centrales)
• Claviers, souris
• Imprimantes et scanners
• Fax et modems
• Téléphones fixes et mobiles
• Répondeurs, interphones
• Assistants personnels et calculatrices
• Petits périphériques : clés USB, graveurs, lecteurs CD, DVD externes, casques, micros, …

Attention! les écrans informatiques et les ordinateurs portables doivent être déposés avec le flux des Ecrans.



Outillage – jardinage :

• Machines à coudre
• Perceuses, foreuses, défonceuses, décapeuses, décolleuses
• Scies circulaires, sauteuses, raboteuses
• Fers et postes à souder
• Pompes, compresseurs, nettoyeurs haute pression
• Tondeuses, tronçonneuses, débroussailleuses, taille-haies
• Barbecues électriques

Jouets et loisirs :



• Voitures et jouets télécommandés ou électriques
• Trains électriques
• Consoles de jeux
• Lampes torches
• Chronomètres
• Appareils de musculation, cardio-training



Demande d'enlèvement : mode d'emploi

1°/ Connectez vous sur www.eco-systemes.fr

Puis cliquez dans la fenêtre « **Accès réservé - Extranet Eco-systèmes** » sur le bouton « **OK** » ou saisissez directement le lien « **http://extranet.eco-systemes.com** ».

2°/ Tapez- votre log-in et votre mot de passe

Vous n'êtes pas loggé dans le système

Identification

Identifiant:

Mot de passe:

Connexion Mot de passe oublié

EsuserController login

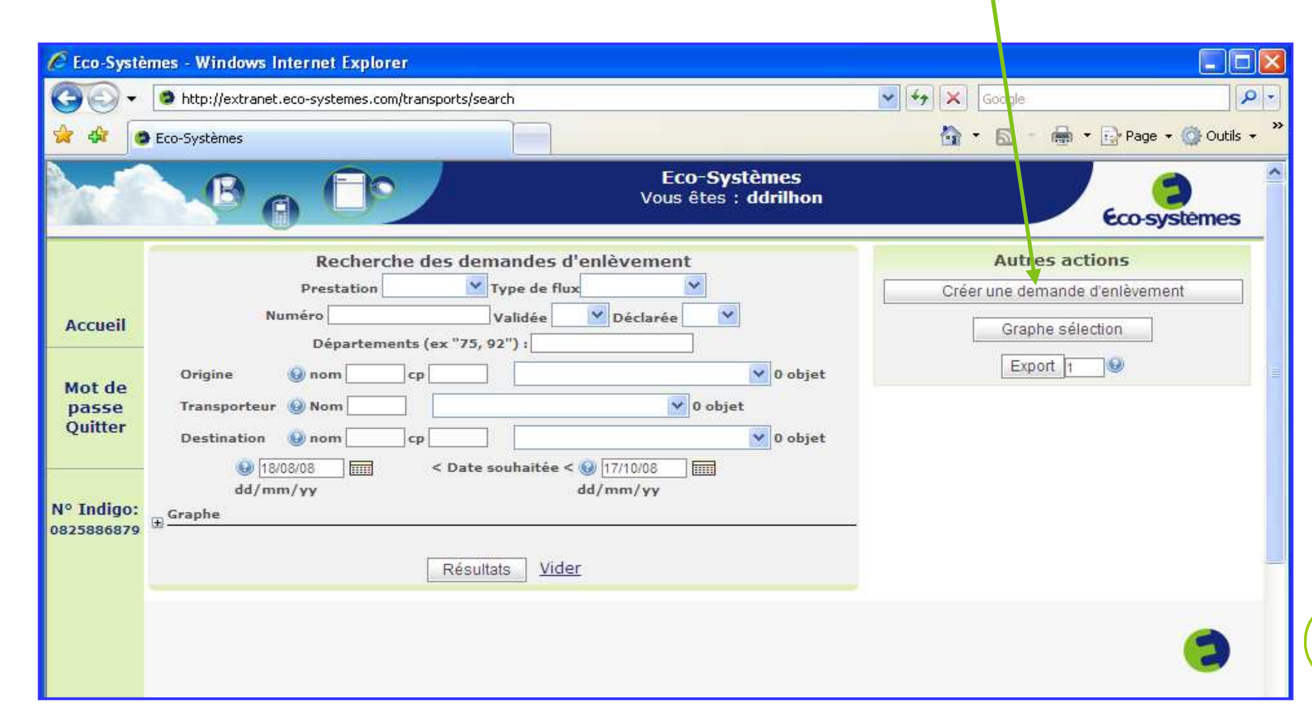
3°/ Dans le menu, sélectionnez : « demande d'enlèvement » :



Demande d'enlèvement

4°/ Créez votre demande d'enlèvement :

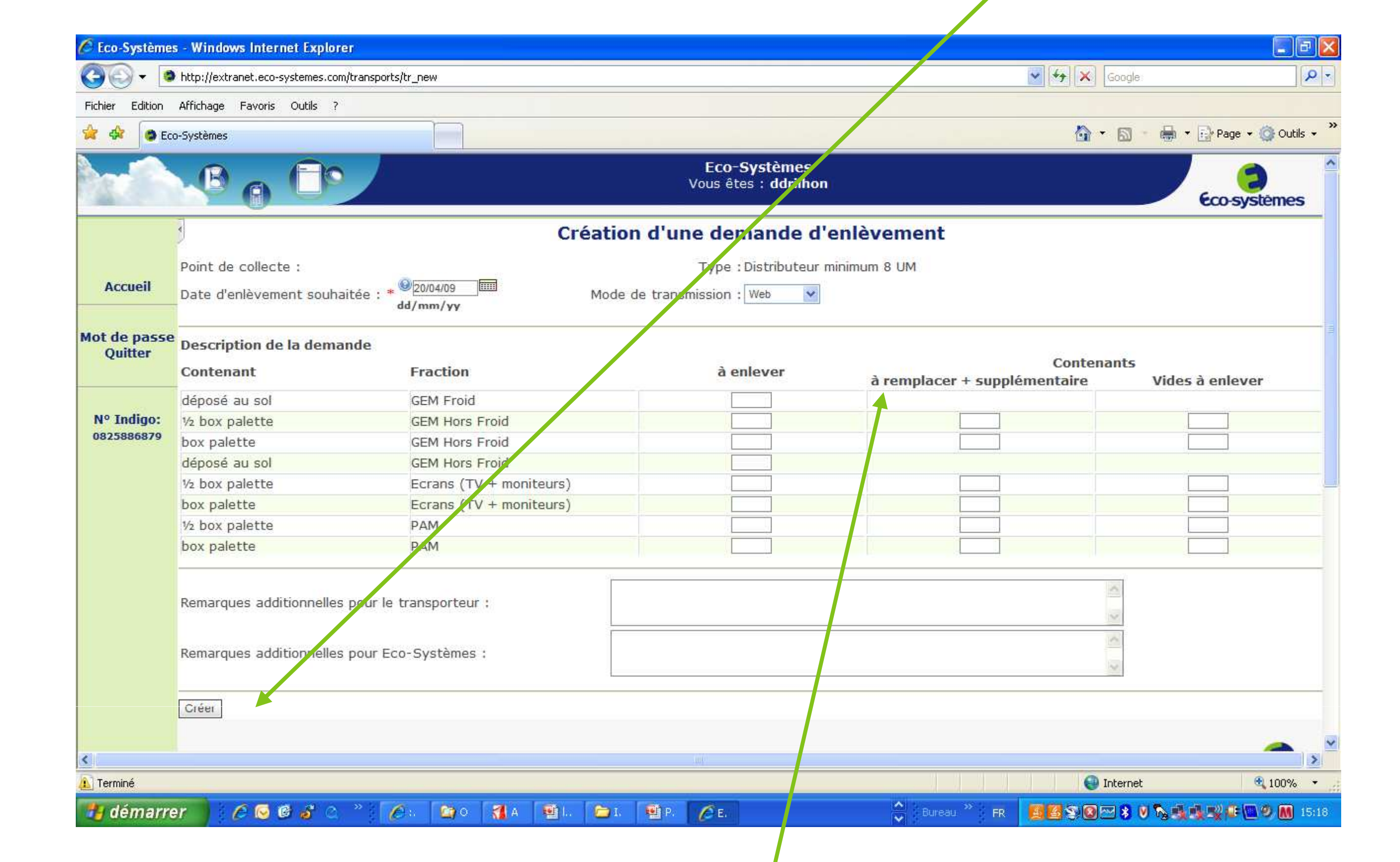
Dès l'ouverture de cette fenêtre , cliquer sur le bouton « **Créer une demande d'enlèvement** »



5°/ Remplissez votre formulaire en ligne

N'oubliez pas de cliquer ici pour valider

Remplissez tous les champs marqués d'une astérisque puis validez :



Votre demande sera traitée sous 48 heures.

Pour demander des contenants :

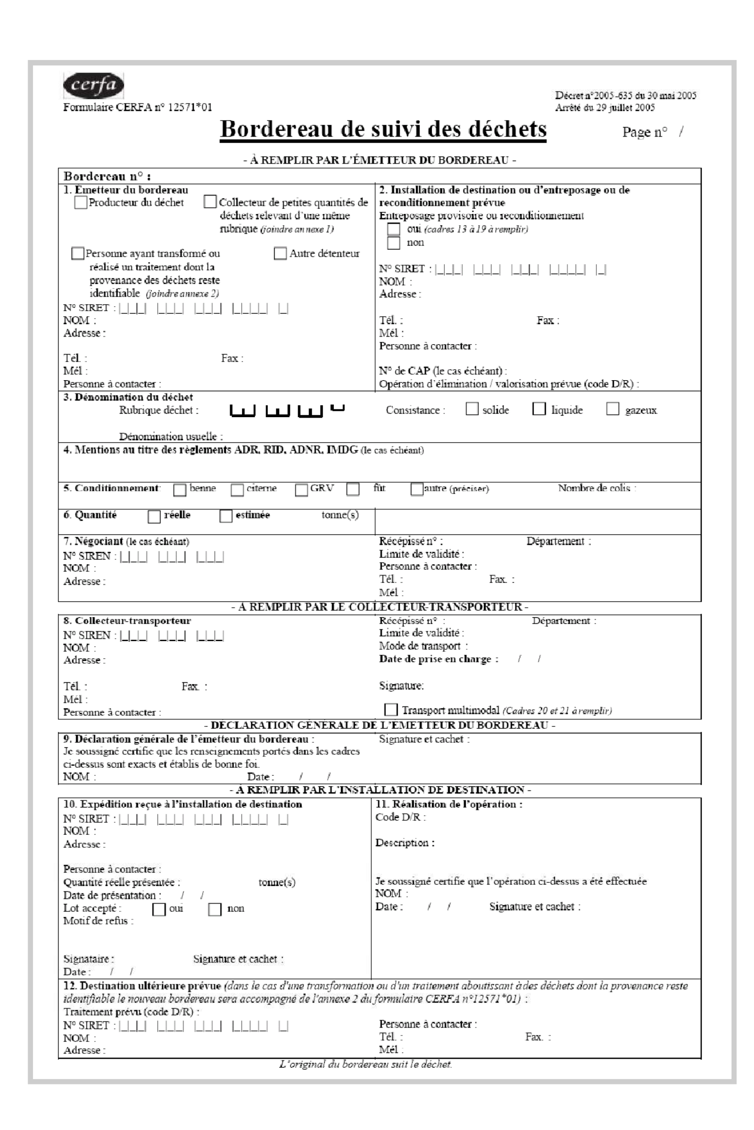
Remplissez la colonne **« Contenants à ré-approvisionner »**. Il n'y a **pas de livraison de contenants avant le 1er enlèvement.** Pour la 1ère demande, vous devez estimer votre besoin (Si vous avez surestimé votre besoin, vous pourrez ajuster la quantité nécessaire lors de la demande suivante grâce à la colonne « contenants vides à enlever »).



La traçabilité :

N'oubliez pas de remplir les documents de suivi

La traçabilité est un impératif réglementaire majeur. Elle est réalisée au travers d'un document administratif : le BSD. Ce document accompagne les DEEE au cours de toutes les étapes de la collecte, de la logistique et du traitement. **Il est impératif de le signer.**



cerfa

Formulaire CERFA n° 12571*01

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Bordereau de suivi des déchets

Page n° /

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° :

1. Emetteur du bordereau
☐ Producteur du déchet
☐ Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique *(joindre annexe 1)*
☐ Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable *(joindre annexe 2)*
☐ Autre détenteur
N° SIRET :
NOM :
Adresse :
Tél. : Fax :
Mél :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue
Entreposage provisoire ou reconditionnement
☐ oui *(cadres 13 à 19 à remplir)*
☐ non
N° SIRET :
NOM :
Adresse :
Tél. : Fax :
Mél :
Personne à contacter :
N° de CAP (le cas échéant) :
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :

3. Dénomination du déchet
Rubrique déchet :
Consistance : ☐ solide ☐ liquide ☐ gazeux
Dénomination usuelle :

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)

5. Conditionnement: ☐ benne ☐ citerne ☐ GRV ☐ fût ☐ autre (préciser) Nombre de colis :

6. Quantité ☐ **réelle** ☐ **estimée** tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)
N° SIREN :
NOM :
Adresse :

Récépissé n° : Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél. : Fax. :
Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur
N° SIREN :
NOM :
Adresse :
Tél. : Fax. :
Mél :
Personne à contacter :

Récépissé n° : Département :
Limite de validité :
Mode de transport :
Date de prise en charge : / /
Signature:
☐ Transport multimodal *(Cadres 20 et 21 à remplir)*

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :
Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.
NOM : Date : / /

Signature et cachet :

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination
N° SIRET :
NOM :
Adresse :
Personne à contacter :
Quantité réelle présentée : tonne(s)
Date de présentation : / /
Lot accepté : ☐ oui ☐ non
Motif de refus :
Signataire : Signature et cachet :
Date : / /

11. Réalisation de l'opération :
Code D/R :
Description :
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM :
Date : / / Signature et cachet :

12. Destination ultérieure prévue *(dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01)* :
Traitement prévu (code D/R) :
N° SIRET :
NOM :
Adresse :

Personne à contacter :
Tél. : Fax. :
Mél :

L'original du bordereau suit le déchet.

- **Le BSD (Bordereau de Suivi de Déchets):**

Au moment de l'enlèvement des DEEE par Eco-systèmes, le prestataire vous remet un BSD certifiant l'enlèvement et garantissant la traçabilité des déchets jusqu'au traitement. Vous devez le valider et le signer avant de le remettre au prestataire.

- **Le journal de suivi des enlèvements :**

Dans chaque Point de collecte, vous devez tenir un registre chronologique de tous les enlèvements de DEEE effectués: le journal de suivi des enlèvements.

C'est la mémoire du Point de collecte, que vous devez conserver. Un modèle de ce document est téléchargeable sur l'espace extranet, dans le menu « Prestataires-documents en ligne ».



Règles et conseils de sécurité

Lors de l'enlèvement, les DEEE remis au prestataire d'Eco-systèmes doivent être :

- **vidés** de leurs produits et liquides
- **complets** et non désassemblés
- **débarrassés** (si possible) **de tout élément tranchant** ou coupant
- **sans parasites** ni nuisibles

Quelques consignes de sécurité :

- Penser à la **sécurité des personnes** qui déchargent
- Veiller à la **stabilité et à l'arrimage du chargement** des DEEE
- **Eviter le sur-empilement** en zone de stockage. Des appareils lourds peuvent tomber sur des personnes passant à proximité
- Porter ou faire **porter des équipements de protection, par exemple :**







Accès au reporting en ligne:
statistiques personnalisées

Vous pouvez consulter sur notre système d'information les informations suivantes :

- Votre contact transporteur
- Vos statistiques de collecte
- Votre soutien financier

1°/ Connectez vous sur www.eco-systemes.fr

2°/ Tapez- votre login et votre mot de passe

3°/ Dans le menu, sélectionnez « Vos points de collecte » :

Gestion des Points de collecte

4°/ Cliquez sur résultats (ne remplir aucun item). Votre points de collecte s'affiche. Cliquez dessus.

5°/ Vous avez accès à différents onglets qui vous permettent d'avoir les informations voulues.

Pour tout problème ou question,
n'hésitez pas à contacter le
0825 88 68 79